Publié sur *Orthomalin* (https://www.orthomalin.com)
URL source: https://www.orthomalin.com/actualites/actualite-professionnelle/journee-mondiale-du-saf-premieres-estimations-nationales-des-troubles-causes-par-la-consommation-dalcool-et-une-campagne-nationale

Journée mondiale du SAF : premières estimations nationales des troubles causés par la consommation d'alcool et une campagne nationale

Le syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) est le plus grave des troubles causés par la consommation d'alcool pendant la grossesse. Il se caractérise par des troubles du développement physique, cognitif et comportemental, ainsi qu'un retard de croissance. Le SAF est irréversible et constitue la première cause de handicap mental non génétique et d'inadaptation sociale de l'enfant en France. Il est le plus fréquent parmi les troubles causés par l'alcool pendant la grossesse (TCAF) et représente environ 1/3 des cas de TCAF. Les autorités sanitaires recommandent donc le principe de précaution « zéro alcool pendant la grossesse » pour le bébé. Ainsi les autorités sanitaires recommandent-elles par principe de précaution de s'abstenir de toute boisson alcoolisée pendant la grossesse.

Le 9 septembre 2018, à la veille de la journée mondiale, Santé publique France a publié les premières estimations nationales des troubles causés par la consommation d'alcool et une campagne nationale destinée aux femmes enceintes et aux professionnels de santé : toute consommation d'alcool pendant la grossesse est susceptible de présenter un risque, imposant le principe de précaution « zéro alcool pendant la grossesse ». Cette campagne est déclinée dans les DOM.

Boire de l'alcool pendant la grossesse est toxique pour le fœtus et peut entraîner diverses complications (retard de croissance, atteintes du système nerveux central, malformations…), dont le syndrome d'alcoolisation fœtale est la forme la plus grave. La consommation d'alcool pendant la grossesse représente la première cause de handicap mental non génétique et d'inadaptation sociale de l'enfant en France. L'état actuel des connaissances ne permet pas de définir le seuil de consommation d'alcool en-dessous duquel il n'y aurait pas de risques pour le bébé. Ainsi les autorités sanitaires recommandent-elles par principe de précaution de s'abstenir de toute boisson alcoolisée pendant la grossesse.